

# La transparence des multinationales ne sera pas totale

■ La comptabilité pays par pays a été votée par le Parlement européen mais des exceptions pourraient subsister.

Véronique Leblanc  
Correspondante à Strasbourg

Luxleaks, Swisileaks, Panama Papers... La litanie des scandales fiscaux s'est égrenée ces dernières années entraînant à sa suite moult commissions d'enquête. Enquêter est une chose, agir en est une autre et lundi soir, en amorce de la plénière strasbourgeoise, les commissions conjointes "affaires économiques et monétaires"/"affaires juridiques" se sont pour la première fois livrées à un exercice pratique sur cette question de la transparence fiscale. Il s'agissait pour elles de voter le "reporting pays par pays" (CBCR), c'est-à-dire l'obligation pour les multinationales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros de publier pour chaque pays dans lequel elles sont établies - y compris hors Union européenne - leurs actifs et leurs revenus imposables, le nombre de salariés et le montant de l'impôt payé.

## 1 Assiste-t-on à un tournant ?

Il s'agit là d'une première mondiale et d'un véritable pas vers plus de transparence fiscale, d'autant plus salué au sein du Parlement européen qu'il va plus loin que la proposition initiale de la Commission. Tout n'est cependant pas aussi simple et il reste au moins un sujet qui fâche : la clause dite de sauvegarde qui permet de ne pas rendre publiques des informations commercialement sensibles telles que, par exemple, des investissements sur de nouveaux marchés et leur rentabilité.

## 2 Qui a proposé la clause de sauvegarde ?

Elle a été proposée par Enrique Calvet Chambon, négociateur pour l'Alliance des libéraux et démocrates européens (ALDE) afin de rendre

possible un accord, explique Guy Verhofstadt, président de groupe. "Il fallait que le Parlement européen définisse une position qui fasse le pont entre la gauche et la droite et ils ont donc proposé cet amendement." Côté socialistes et Verts, la pilule a du mal à passer. Les uns se sont abstenus, les autres ont voté pour le texte de compromis, ce qui a sauvé le projet législatif mais l'a aussi empêché d'atteindre la majorité absolue qui aurait permis une négociation directe en trilogue Conseil-Parlement-Commission. Il sera donc discuté et voté en plénière, sans doute dès juillet.

"Nous ne sommes pas opposés sur le principe, explique le Belge Hugues Bayet, négociateur pour le groupe Socialistes et Démocrates (S&D), nous étions d'accord pour une clause de sauvegarde de deux ans renouvelable une fois mais il s'agit en l'occurrence d'une dérogation d'un an renouvelable indéfiniment, ce qui, par le biais de la prescription, peut empêcher le recouvrement fiscal." "Le Tax Ruling va pouvoir continuer", commente pour sa part la socialiste Pervenche Berès qui table elle aussi sur une autre répartition des forces politiques lors du vote en plénière.

## 3 Quid du contrôle de la Commission ?

Côté libéral, on met en avant le contrôle de la Commission sur les dérogations octroyées aux niveaux nationaux, l'obligation pour celle-ci de tenir un registre des autorisations et l'évaluation assortie d'une éventuelle révision de cette clause de sauvegarde prévue au bout de quatre ans. "Seules les informations sensibles pourront ne pas être communiquées, ajoute Jean-Marie Cavada, porte-parole de l'ALDE, au sein de la commission des affaires économiques et monétaires, aucune entreprise n'obtiendra d'exemption complète et la Commission veillera à ce que ces dérogations ne soient pas accordées exagérément." Pour lui, le texte adopté lundi soir représente "un juste équilibre qui protège la compétitivité des entreprises sans créer de lacune dans la législation". D'autres, comme Hugues Bayet, sont plus que dubitatifs sur la capacité de la Commission à exercer un contrôle efficace dans les délais requis... Les débats en plénière promettent donc d'être vifs et le vote sera sans aucun doute scruté.